



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/153

**OBJET : ENTENTE INTERCOMMUNALE DE L'EAU
BLANCHE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
JALLE EAU BOURDE**

Envoyé en préfecture le 27/11/2020
Reçu en préfecture le 27/11/2020
Affiché le
ID : 033-243301264-20201125-2020_153-DE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 15

Date de convocation : 18 novembre 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 novembre 2020

Le 25 novembre de l'année deux mille vingt à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/153

**OBJET : ENTENTE INTERCOMMUNALE DE L'EAU
BLANCHE AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
JALLE EAU BOURDE**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-5 « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,

Vu la délibération 2020/079 désignant les représentant de l'Entente pour la gestion de l'Eau Blanche,

Vu la demande de modification des membres de l'entente de l'Eau Blanche émanant de la commune de Cestas suite à la prise de compétence GEMAPI par la communauté de communes Jalle Eau Bourde,

Vu la commission Gestion des déchets et régimes hydrauliques du 03 septembre 2020,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

La CCM a signé une convention avec les communes de Cestas et de Villenave d'Ornon suite à la dissolution de l'ancien Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Eau Blanche, convention constitutive d'une Entente Intercommunale. Ce partenariat a pour objet d'assurer une cohérence hydraulique sur l'ensemble du cours d'eau, d'amont en aval.

Afin de poursuivre la prise en compte de la totalité du territoire des bassins versants et au vu des modifications législatives en termes de compétences, une convention est proposée à la communauté de communes Jalle Eau Bourde intégrant également la commune amont située en dehors du territoire communautaire de Montesquieu (Cestas), et ce conformément aux dispositions législatives du code général des collectivités territoriales (articles L5221-1 et L. 5221-2), relatives aux ententes, conventions et conférences intercommunales.

La convention est annexée à la présente délibération.

Les délégués ont été fixés par la délibération n°2020/079 pour la gestion du bassin versant de l'Eau Blanche.

Les membres étant :

Titulaires	Suppléants
Mme MARTINEZ	M. GAZEAU
M. LEMIRE	M. MIALHE
M. BARBAN	M. MONGE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la convention annexée avec la Communauté de Communes Jalle Eau bourde fixant les règles de coopération intercommunale pour la gestion du bassin versant de l'Eau Blanche.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2020

Le Président de la CCM

Bernard FATH

Document signé électroniquement

